## Déroulé d'une demande d'admission à la Résidence Claires Fontaines.

L'EHPAD « Claires FONTAINES » accueille des hommes, des femmes ou des couples de plus de 60 ans qui sont autonomes, semi dépendants ou dépendants, y compris les résidents atteints du syndrome de type Alzheimer ou de pathologies apparentées.

Un dossier national d'admission est à remplir et à fournir à l'administration de l'établissement.

Ce dossier se compose de deux parties : une administrative et une médicale. La première est remplie par vos soins et la seconde est à faire remplir par le médecin traitant de la personne qui va rentrer en institution.

Ce dossier complet est à retourner à la résidence pour être soumis à la Commission d'admission.

Cette commission d'admission est composée d'un membre de la Direction, du Médecin coordonnateur, du Cadre de Santé et du Psychologue. Elle se réunit deux fois par semaine pour viser les dossiers.

A la suite de cette commission, des visites de préadmission dits rendez-vous de « VPA » sont programmés. Cet entretien permet de compléter l'avis de la commission afin de donner une réponse définitive sur l'entrée dans l'institution. Si l'avis est favorable le dossier sera alors placé en liste d'attente. Cette liste priorise par ordre d'entrée les personnes de la commune, du canton, du département puis celles hors département. C'est le directeur de l'établissement qui prononce l'admission.

Le dossier de demande d'admission est téléchargeable sur le site (rubrique « Infos Pratiques / liens utiles »)